



Distr.
GÉNÉRALE

TIM/SEM.1/2003/R.31 (Summary)
30 janvier 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Séminaire sur
LES STRATÉGIES RELATIVES À L'UTILISATION RATIONNELLE DU BOIS
Poiana Brasov, Roumanie
24-27 mars 2003

**Certification du FSC et renforcement du respect des dispositions légales
dans le commerce des produits forestiers**

Séance thématique V

Document établi par M^{me} Sofia Ryder, responsable de la politique générale et des normes,
et M. Liviu Amariei, chef du service des accréditations commerciales,
secrétariat du FSC, Mexique

Résumé

Depuis sa création, en 1993, le Forest Stewardship Council (FSC) a mis en place un système international d'élaboration de normes forestières permettant la certification des forêts et la traçabilité des produits forestiers et permettant aussi d'assurer en permanence une surveillance indépendante des activités des exploitants forestiers, des fabricants de produits du bois et des organismes de certification. Le système FSC repose sur un consensus atteint après de dures négociations entre les groupes représentant les intérêts économiques, écologistes et sociaux, sur ce que doit être une foresterie responsable. Il prévoit aussi un contrôle indépendant pour garantir le respect des normes établies.

Actuellement, au plan international, les gouvernements (G-8, pays de l'ANASE et pays de la CEAP), les industriels et les ONG s'intéressent beaucoup à la question du respect des règles dans le secteur de la foresterie et notamment du commerce des produits forestiers. Nul ne conteste aujourd'hui que l'identification des produits forestiers répondant aux dispositions

réglementaires et la vérification indépendante de l'observation de ces normes représentent un bon moyen pratique pour lutter contre le commerce de produits forestiers obtenus de façon illégale. Il y a donc un lien direct entre la certification et la vérification des dispositions légales.

Le lien peut être représenté à deux niveaux: au niveau de l'aménagement forestier et au niveau de la chaîne d'approvisionnement des produits, depuis l'exploitation jusqu'au marché.

Au niveau de l'aménagement forestier, le système de certification de la gestion du FSC exige le respect des dispositions réglementaires par les détenteurs de certificat. Les spécifications sont énoncées dans le Principe 1 du FSC mais il existe d'autres éléments des Principes et critères de bonne gestion qui portent sur la question de la «légalité»: le Principe 2 (Droits et devoirs en matière de propriété et d'utilisation), le Principe 3 (Droits des peuples autochtones) et le Principe 4 (Relations avec la collectivité et droits des travailleurs). Les Principes et critères de bonne gestion constituent le cadre général d'une définition des normes de surveillance des forêts au plan national ou régional, par la mise en place de mécanismes participatifs également au niveau national ou régional.

Les producteurs bénéficiant de la certification doivent démontrer que leurs produits proviennent de forêts certifiées. Le système de chaîne de responsabilité établi par le FSC sert à vérifier tous les produits en remontant la chaîne d'approvisionnement. Les systèmes de production certifiée sont conçus et mis en œuvre de façon à permettre la traçabilité des produits forestiers jusqu'à la forêt certifiée. Ils prévoient des mécanismes tels que la séparation matérielle ou virtuelle du bois ou des produits du bois ou l'utilisation d'encres de marquage et de codes à barre. Dans le cadre de la certification de tous les maillons de la chaîne de production et de transformation, des organes indépendants de certification vérifient la conformité aux normes des systèmes de production et de leur mise en œuvre. Pour les relations commerciales entre entreprises, les factures de produits certifiés et les connaissements comportent un code d'enregistrement du certificat de traçabilité qui confirme la qualité de «produit certifié». Les produits certifiés portent également une marque commerciale «label FSC».

Pour élaborer des systèmes de vérification du respect des dispositions réglementaires, il faut arrêter une définition claire et aisée à mettre en pratique ainsi qu'un protocole pour l'appréciation de la «conformité», tenant compte des prescriptions des gouvernements, des industriels et des ONG ainsi que des instruments internationaux comme les conventions de l'OIT ou la Déclaration universelle des droits de l'homme; il faut aussi mettre au point des orientations spécifiques pour aider les organes de certification à apprécier la conformité avec le protocole, au stade de l'aménagement forestier et au stade de la transformation.

Le FSC s'emploie à créer des liens entre la certification des forêts et la vérification du respect des normes et apporte ses compétences quand il s'agit de concevoir des instruments et des systèmes pour identifier de façon indépendante les produits forestiers certifiés et remonter toute la chaîne d'approvisionnement. La mise au point et l'adoption de systèmes crédibles et efficaces pour garantir la conformité légale dans le secteur forestier pourraient entraîner une amélioration notable de la gestion forestière ainsi que du respect de la «légalité» dans le commerce du bois.
